



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Redevance

Question écrite n° 47994

Texte de la question

M. Gratién Ferrari attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le montant exorbitant de la majoration pour paiement en retard de la redevance télévision. En effet, alors que, pour la plupart des autres taxes ou impôts, ce montant s'élève à 10 %, il est, pour la redevance télévision, de 30 %. Il l'interroge sur l'opportunité qu'il y aurait à réduire ce montant pour le ramener au taux de 10 %.

Données clés

Auteur : [M. Ferrari Gratién](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47994

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 626